

Motion 2835

Réalisons le potentiel photovoltaïque du canton

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que le plan directeur de l'énergie mentionne que le potentiel d'énergie solaire (photovoltaïque) mobilisable dans le canton de Genève est de 1400 GWh/an¹ ;
- que le potentiel d'énergie solaire déjà mobilisé n'est que de 60 GWh/an, représentant à peine plus de 4% du potentiel mobilisable ;
- que les technologies permettant de capter l'énergie solaire sont disponibles rapidement et compléteront avantageusement les autres principales sources d'énergie renouvelable du canton que sont l'hydrothermie et la géothermie ;
- que le mazout représente encore environ 15% de l'énergie finale consommée à Genève, alors qu'il est une source importante d'émission de gaz à effet de serre ;
- que le plan climat cantonal rappelle qu'il « est également indispensable de valoriser les toitures et les façades afin d'augmenter les productions électriques renouvelables locales »² ;
- que les politiques d'incitation n'ont, pour le moment, pas déployé les effets escomptés quant à l'accélération de la mobilisation du potentiel photovoltaïque du canton de Genève ;
- que le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville vient d'édicter une obligation d'équiper tous les toits de panneaux solaires^{3 et 4} ;
- qu'une plus grande part d'énergie photovoltaïque dans le mix énergétique genevois réduirait la dépendance à certains intrants et participerait aux objectifs de le décarboner à l'horizon 2030 ;
- que l'alimentation en énergies fossiles, plus particulièrement le gaz, est sujette à d'importantes hausses de tarifs que la récente crise en Ukraine a encore amplifiées ;

¹ Plan directeur de l'énergie 2020-2030, page 18.

² Plan climat cantonal, page 56.

³ <https://www.grosserrat.bs.ch/dokumente/100394/000000394001.pdf>

⁴ <https://www.rts.ch/info/regions/autres-cantons/12727845-mesure-inedite-a-baleville-qui-rend-obligatoires-les-panneaux-solaires-sur-les-toits.html>

- qu’une production décentralisée de l’énergie permet d’en sécuriser l’approvisionnement ;
- qu’au vu des risques de pénurie d’approvisionnement électrique en Suisse, il est nécessaire de rapidement augmenter la part d’électricité produite localement ;
- que la motion 2715 votée à l’unanimité du Grand Conseil le 29 janvier 2021 demande de soutenir le développement de centrales solaires participatives,

invite le Conseil d’Etat

- à accentuer les efforts pour réaliser dans les meilleurs délais la plus grande partie du potentiel photovoltaïque cantonal ;
- à atteindre l’objectif de l’équipement de toutes les toitures qui s’y prêtent en panneaux photovoltaïques ;
- à intégrer aux conditions d’autorisation de construire une obligation de couverture partielle ou totale des façades, bien ou très bien orientées, de panneaux solaires photovoltaïques ;
- à développer des modèles de financement de ces installations, sous forme de garanties de prêts bancaires ou de financements participatifs tels que validés par la motion 2715 ;
- à développer ou à faire développer des méthodes de stockage de l’électricité permettant de couvrir le creux de production hivernale.